



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU-YAMASKA, TENUE LE MERCREDI 16 MAI 2012, À 19 H 30, À LA SALLE GILLES-VIENS DU CENTRE D'HÉBERGEMENT DE L'HÔTEL-DIEU-DE-SAINT-HYACINTHE.

Présences : M^{me} Michèle Archambault
M. Michel Aubert, vice-président
M. Jean Boily
M^{me} Réjeanne Boudreau, directrice générale par intérim
M^{me} Liette Brousseau
M. Gaëtan Chevanelle
M^{me} Nathalie Dubord
M. Michel Gagné
M^{me} Manon Gauthier
M. Luc Houle
M^{me} Natacha Lafond
M^{me} Martine Laplante
M^{me} Louise Larivée
M. Jean Lemonde, président
M^{me} Marie-Josée Marchand
M^{me} Raymonde Plamondon
M. Gilles Sénéchal

Absences : D^r Robert Duranceau
M. Alain Pelletier (présence en comité plénier seulement)

Personne-ressource : M^{me} Yolande Godbout, chef de service secrétariat - DG

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le président constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée régulière à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2012-094

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

Aucune question.

4. ADOPTION ET SUIVIS DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 21 MARS 2012, DES ASSEMBLÉES SPÉCIALES DU 18 AVRIL ET 7 MAI 2012

2012-095

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mars 2012;
- d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 avril 2012;
- d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 7 mai 2012.

4.1 RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 18 AVRIL 2012

- Démission d'un membre du conseil d'administration (Madame Natacha Lafond)
- Nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration (Madame Marie-Josée Marchand)

4.2 RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 7 MAI 2012

- Nomination d'un cadre supérieur au poste de commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services
- Nomination au poste de directrice-directeur des ressources informationnelles et des technologies biomédicales

5. PRÉSENTATION DE DOSSIERS :

5.1 OFFRE DE SERVICE EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE / TROUBLE ENVAHISSANT DU DÉVELOPPEMENT (DI/TED)

Dans le but d'informer la population, Madame Maryse Hébert, directrice des programmes santé mentale, famille-enfance-jeunesse et déficience intellectuelle, présente aux personnes présentes le continuum de services « Déficience intellectuelle et Trouble envahissant du développement ». Sa présentation réfère aux objectifs de ce continuum apparaissant au plan stratégique en plus de décrire l'offre de services, les partenariats ainsi que les délais d'attente et le volume d'activités prévu à l'entente de gestion.

5.2 RAPPORT DE PERFORMANCE L'ICIS (INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ / PALMARÈS DES URGENCES)

Monsieur Claude Dallaire, directeur des communications et des relations publiques, fait une présentation intitulée « Des résultats probants de notre bonne performance clinique - Palmarès 2012 des urgences et Analyse de l'efficacité clinique – Institut canadien d'information en santé (ICIS) ». Il fournit aux personnes présentes toutes les informations pertinentes et répond aux questions. Un communiqué interne sera transmis dans l'organisation dès demain pour souligner ces excellents résultats qui représentent un travail d'équipe de belle envergure.

Les membres du conseil d'administration apprécient tous les efforts qui ont mené à ces excellents résultats et demandent unanimement que soit adressée en leur nom, à tout le personnel et à l'équipe médicale, une motion de félicitations.

6. POINTS DE DÉCISIONS :

6.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION

6.1.1 Transfert d'emprunts temporaires de la Corporation d'hébergement du Québec à Financement-Québec

Attendu la loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (L.Q. 2011, chapitre 16), sanctionnée le 13 juin 2011 (la Loi sur la Corporation du Québec est abrogée);

Attendu que cette loi prévoit que le volet financier de la Corporation d'hébergement du Québec doit être transféré à Financement-Québec;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

2012-096

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la directrice des ressources financières, Marie-Christine Paradis, à signer la documentation requise par Financement-Québec pour régulariser tous les emprunts temporaires transférés de la Corporation d'hébergement du Québec, en plus d'encadrer ceux à venir.

6.1.2 Budget initial 2012-2013

Attendu les paramètres budgétaires transmis à notre établissement le 26 avril 2012 par l'Agence de la Santé et des Services sociaux de la Montérégie, incluant la cible déficitaire autorisée de 721 693 \$;

Attendu que la cible déficitaire fut financée en 2011-12 mais de façon non récurrente;

Attendu les estimations des revenus non confirmés dans le budget autorisé « revenus d'autres sources » et les discussions entreprises avec l'Agence sur du financement ad hoc;

Attendu l'atteinte de l'équilibre budgétaire nonobstant la cible déficitaire autorisée;

Attendu les mesures de compression incluant la Loi 100, signifiées par l'Agence;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

2012-097

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter le budget initial de (714 194\$) incluant une cible déficitaire autorisée de (721 693 \$);
- d'autoriser madame Réjeanne Boudreau, directrice générale par intérim, à transmettre le budget initial 2012-2013 à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie.

6.1.3 Auditeur externe – Appel d'offres

Attendu l'article 290 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu qu'un appel d'offres doit s'effectuer et que le contrat sera octroyé pour une durée maximale de trois ans conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics;

Attendu que le conseil d'administration doit nommer un auditeur externe pour l'exercice 2012-2013 et ce, avant le 30 septembre 2012;

Attendu la recommandation à venir du comité de sélection;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

2012-098

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser l'établissement à procéder à un appel d'offres afin de sélectionner l'auditeur externe pour les trois prochaines années;
- d'autoriser la directrice générale par intérim, madame Réjeanne Boudreau, à signer le contrat de l'auditeur externe pour une durée de trois ans, selon la recommandation à venir du comité de sélection.

6.1.4 Travaux d'installation d'un tomodynamomètre – Appel d'offres

Attendu la recommandation d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme émise par ABCP architecture;

Attendu que le coût n'excède pas le montant de 225 000\$ ART à plus ou moins 10 %;

Attendu que le projet sera financé à l'intérieur des enveloppes budgétaires de maintien d'actifs et de rénovations fonctionnelles;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

2012-099

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la directrice générale par intérim, Réjeanne Boudreau, d'aller en appel d'offres et de signer les documents contractuels pour la réalisation des travaux de construction, avec le plus bas soumissionnaire conforme.

6.1.5 Travaux de mise aux normes des ascenseurs – Appel d'offres

Attendu que l'ensemble des projets sera financé, incluant les honoraires, à l'intérieur de l'enveloppe financière du maintien d'actifs;

Attendu que la firme de professionnels sera recommandée par le comité de sélection;

Attendu que le coût des honoraires est fixé selon le décret 1235-87, catégorie IV;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

2012-100

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la directrice générale par intérim, madame Réjeanne Boudreau, d'aller en appel d'offres et de procéder à la signature du contrat de services professionnels pour la réalisation de l'ensemble des projets de mise aux normes des ascenseurs.

6.1.6 Acquisition d'une table de stéréotaxie et d'un mammographe – Appel d'offres

Attendu qu'afin de maintenir l'accréditation du CRID et répondre aux conditions associées à cette accréditation nous devons procéder rapidement à l'acquisition d'une table de stéréotaxie et d'un mammographe;

Attendu que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie soutient les démarches actuelles;

Attendu que ces équipements seront priorisés dans la liste des achats d'équipements médicaux 2012-2013;

Attendu la recommandation à venir du comité de sélection;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

2012-101

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser l'établissement à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'une table de stéréotaxie et d'un mammographe;
- d'autoriser la directrice générale par intérim, madame Réjeanne Boudreau, à signer les documents contractuels requis pour l'acquisition de ces deux équipements.

6.1.7 Régularisation des revenus de stationnement en fonction des nouvelles règles ministérielles

Attendu que les nouvelles normes du ministère de la Santé et des Services sociaux ne permettent plus le transfert à un fonds de stationnement;

Attendu qu'aux fins d'une saine gestion, le conseil d'administration désire conserver les surplus afin de pallier les éventuelles rénovations et améliorations des espaces de stationnement;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

2012-102

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser le transfert des revenus du fonds de stationnement à une affectation d'origine interne.

6.2 AFFAIRES PROFESSIONNELLES

6.2.1 Candidature de docteure Anne-Rachel De Oliveira-Demers, résidente en obstétrique-gynécologie

Attendu que le chef du département d'obstétrique-gynécologie recommande la candidature de la docteure Anne-Rachel De Oliveira-Demers, résidente en obstétrique-gynécologie (R-14200), comme membre actif;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 1^{er} mai 2012;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-103

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature de la docteure Anne-Rachel De Oliveira-Demers, résidente en obstétrique-gynécologie, comme membre actif de notre CMDP et membre du département d'obstétrique-gynécologie avec des privilèges majeurs en obstétrique-gynécologie, avec les privilèges spécifiques suivants : ultrasonographie et centre de consultation des femmes, et ce, conditionnellement à l'obtention de son permis de spécialiste et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.2 Candidature de docteure Catherine Desgagné, résidente en médecine familiale

Attendu que les chefs des départements de médecine générale et de médecine d'urgence ainsi que la chef du service des soins intensifs recommandent la candidature de la docteure Catherine Desgagné, résidente en médecine familiale (R-15042), comme membre actif;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 1^{er} mai 2012;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-104

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature de la docteure Catherine Desgagné, résidente en médecine familiale, comme membre actif de notre CMDP et membre du département de médecine générale avec des privilèges mineurs au service des soins intensifs ainsi que membre du département de médecine d'urgence, avec des privilèges mineurs à l'urgence (ces privilèges incluent les privilèges d'hospitalisation au BSI, en pédiatrie et en obstétrique, en cas d'urgence, pour une période de 24 heures) avec les privilèges spécifiques suivants : assistance chirurgicale au bloc opératoire, insertion de cathéters endoveineux centraux : tension veineuse centrale et Swan-Ganz, insertion de Picc line, échographie en traumatologie (Écho FAST), formation des techniciens ambulanciers relativement au programme portant sur l'utilisation du moniteur défibrillateur semi-automatique et du combitube en situation d'arrêt cardiorespiratoire, et ce, conditionnellement à l'obtention de son permis de pratique et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.3 Candidature de docteur Maxime Bérubé, résident en neurologie

Attendu que le chef du département de médecine spécialisée et le chef du service de neurologie recommandent la candidature du docteur Maxime Bérubé, résident en neurologie (R-13467), comme membre actif;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 1^{er} mai 2012;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-105

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature du docteur Maxime Bérubé, résident en neurologie, comme membre actif de notre CMDP et membre du département de médecine spécialisée et du service de neurologie, avec des privilèges majeurs en neurologie avec les privilèges spécifiques suivants : électromyogramme et électroencéphalogramme, et ce, conditionnellement à l'obtention de son permis de spécialiste et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.4 Candidature de docteur Simon Drouin, résident en médecine familiale

Attendu que les chefs des départements de médecine générale et de médecine d'urgence ainsi que le chef du service de médecine hospitalière recommandent la candidature du docteur Simon Drouin, résident en médecine familiale (R-16232), comme membre actif;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 1^{er} mai 2012;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-106

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature du docteur Simon Drouin, résident en médecine familiale, comme membre actif de notre CMDP et membre du département de médecine générale, avec des privilèges mineurs au service de médecine hospitalière (Les modalités de la garde en hospitalisation sont sous la responsabilité de l'exécutif du CMDP et le chef de département a la responsabilité d'établir la liste de garde. La modalité minimale de cette garde est de 1 semaine sur 5) ainsi que membre du département de médecine d'urgence avec des privilèges mineurs à l'urgence (ces privilèges incluent les privilèges d'hospitalisation au BSI, en pédiatrie et en obstétrique, en cas d'urgence, pour une période de 24 heures), et ce, conditionnellement à l'obtention de son permis de

pratique et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.5 Candidature de docteur Louis Normandin, chirurgien cardio-vasculaire et thoracique

Attendu que le chef du département de médecine spécialisée recommande la candidature du docteur Louis Normandin, chirurgien cardio-vasculaire et thoracique (85370), comme membre associé;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 1^{er} mai 2012;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-107

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature du docteur Louis Normandin, chirurgien cardio-vasculaire et thoracique, comme membre associé de notre CMDP et membre du département de médecine spécialisée, avec des privilèges majeurs spécifiques de consultation en chirurgie cardiaque, et ce, à compter du 14 mai 2012 et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.6 Candidature de docteur Gabrielle Barbarese, résidente en médecine familiale

Attendu que les chefs des départements de médecine générale et de médecine d'urgence ainsi que la chef du service de l'UMF et enseignement médical recommandent la candidature de docteur Gabrielle Barbarese, résidente en médecine familiale (R-16177), comme membre associé;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 1^{er} mai 2012;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-108

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature de la docteure Gabrielle Barbarese, résidente en médecine familiale, comme membre associé de notre CMDP et membre du département de médecine générale avec des privilèges mineurs au service de l'UMF et en enseignement médical ainsi que membre du département de médecine d'urgence, avec des privilèges mineurs à l'urgence (ces privilèges incluent les privilèges d'hospitalisation au BSI, en pédiatrie et en obstétrique, en cas d'urgence, pour une période de 24 heures) avec les privilèges spécifiques suivants : échographie en traumatologie, et ce, conditionnellement à l'obtention de son permis de pratique et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.7 Candidature de docteure Sara Baillargeon-Gagné, résidente en urologie

Attendu que le chef du département de médecine spécialisée et le chef du service d'urologie recommandent la candidature de la docteure Sara Baillargeon-Gagné, résidente en urologie (R-13504), comme membre actif;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de la candidature de la docteure Sara Baillargeon-Gagné par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 6 décembre 2011;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-109

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature de la docteure Sara Baillargeon-Gagné, résidente en urologie, comme membre actif de notre CMDP et membre du département de médecine spécialisée et du service d'urologie, avec des privilèges majeurs en urologie et des privilèges spécifiques en échographie prostatique transrectale avec biopsie et cystographie, et ce, conditionnellement à l'obtention de son permis de spécialiste et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.8 Statut et privilèges – Docteure Julie Pellerin, omnipraticienne

Attendu l'acceptation du chef du département de médecine générale et du service de médecine hospitalière pour ce retrait de privilèges au service de médecine hospitalière à la docteure Julie Pellerin;

Attendu l'acceptation des membres du comité d'examen des titres pour ce retrait de privilèges;

Attendu la recommandation d'acceptation de ce retrait de privilèges par les membres de l'exécutif du CMDP;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-110

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter le retrait de privilèges mineurs au service de médecine hospitalière à la docteure Julie Pellerin, omnipraticienne, et ce, à compter du 15 juin 2012.

6.2.9 Statut et privilèges – Docteur Ian Ajmo, omnipraticien

Attendu l'acceptation de la directrice de l'UMF et coordonnatrice de l'enseignement pré et post doctoral de l'ajout de privilèges mineurs à l'UMF et en enseignement médical au docteur Ian Ajmo, omnipraticien;

Attendu l'acceptation des membres du comité d'examen des titres pour cet ajout de privilèges;

Attendu la recommandation d'acceptation de cet ajout de privilèges par les membres de l'exécutif du CMDP;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-111

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter l'ajout de privilèges mineurs au service de l'UMF et en enseignement médical, au docteur Ian Ajmo, omnipraticien, et ce, rétroactivement au 17 novembre 2011 et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.10 Règlements du département d'obstétrique-gynécologie

Attendu l'acceptation de la révision des règlements du département d'obstétrique-gynécologie à la réunion du département d'obstétrique-gynécologie, tenue le 23 février 2012;

Attendu la recommandation d'acceptation de la révision des règlements du département d'obstétrique-gynécologie, par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 3 avril 2012;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-112

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la révision des règlements du département d'obstétrique-gynécologie du CSSS Richelieu-Yamaska.

6.2.11 Règlements du service de chirurgie dentaire

Attendu l'acceptation de la révision des règlements du service de chirurgie dentaire à la réunion du service de chirurgie dentaire, tenue le 13 décembre 2011;

Attendu la recommandation d'acceptation de la révision des règlements du service de chirurgie dentaire, par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 3 avril 2012;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-113

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la révision des règlements du service de chirurgie dentaire du CSSS Richelieu-Yamaska.

6.2.12 Règle d'utilisation des ressources du linagliptine (Trajenta)

Attendu la recommandation d'acceptation de la règle d'utilisation des ressources du linagliptine – Trajenta (AM-PHM-RU-32), par les membres du comité de pharmacologie, à leur réunion du 31 mars 2012 et par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 3 avril 2012;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-114

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la règle d'utilisation du linagliptine – Trajenta (AM-PHM-RU-32).

6.2.13 Règle d'utilisation des ressources du rivaroxaban (Xarelto)

Attendu la recommandation d'acceptation de la règle d'utilisation des ressources du rivaroxaban – Xarelto (AM-PHM-RU-17), par les membres du comité de pharmacologie, à leur réunion du 10 novembre 2009 et par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 1^{er} mai 2012;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-115

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la règle d'utilisation du rivaroxaban – Xarelto (AM-PHM-RU-17).

6.2.14 Règle d'utilisation des ressources de l'eplerenone (Inspra)

Attendu la recommandation d'acceptation des règles d'utilisation des ressources de l'eplerenone – Inspra (AM-PHM-RU-27), par les membres du comité de pharmacologie, à leur réunion du 1^{er} février 2012 et par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 1^{er} mai 2012;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-116

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la règle d'utilisation de l'eplerenone - Inspra (AM-PHM-RU-27).

6.2.15 Règle d'utilisation des ressources de la mémantine (Ebixa)

Attendu la recommandation d'acceptation des règles d'utilisation des ressources de la mémantine – Ebixa (AM-PHM-RU-33), par les membres du comité de pharmacologie, à leur réunion du 1^{er} février 2012 et par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 1^{er} mai 2012;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-117

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la règle d'utilisation de la mémantine - Ebixa (AM-PHM-RU-33).

6.2.16 Règle d'utilisation des ressources de la collagénase (Santyl)

Attendu la recommandation d'acceptation des règles d'utilisation des ressources de la collagénase – Santyl (AM-PHM-RU-35), par les membres du comité de pharmacologie, à leur réunion du 1^{er} février 2012 et par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 1^{er} mai 2012;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-118

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la règle d'utilisation de la collagénase – Santyl (AM – PHM – RU - 35) .

6.2.17 Création d'un nouveau service de soins palliatifs au Centre d'hébergement de l'Hôtel-Dieu-de-Saint-Hyacinthe

Attendu la recommandation du chef du département de médecine générale pour la création du service de soins palliatifs au Centre d'hébergement de l'Hôtel-Dieu-de-Saint-Hyacinthe;

Attendu la recommandation d'acceptation de ce nouveau service, par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 3 avril 2012;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-119

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la création d'un nouveau service de soins palliatifs au Centre d'hébergement de l'Hôtel-Dieu-de-Saint-Hyacinthe.

6.3 DIRECTION GÉNÉRALE

6.3.1 Code d'éthique et de déontologie (R-003) - Révision

Attendu l'article 3.04 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) qui stipule l'obligation pour les membres d'un conseil d'administration d'un établissement de santé et de services sociaux de se doter d'un code d'éthique et de déontologie;

Attendu que cette disposition prévoit qu'un tel code doit porter sur les devoirs et obligations des personnes visées, les mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts, l'identification de situations de conflit d'intérêts, les pratiques reliées à la rémunération de ces personnes, les devoirs et obligations après qu'elles ont cessé d'exercer leurs fonctions ainsi que les mécanismes d'application dont la désignation des personnes chargées de l'application du code et la possibilité de sanctions;

Attendu l'article 174 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui stipule que les membres du conseil d'administration doivent agir dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence, diligence et compétence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'établissement ou, selon le cas, de l'ensemble des établissements qu'ils administrent et de la population desservie;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

2012-120

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter la révision du code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration du CSSS Richelieu-Yamaska (R-003), telle que présentée à la version dudit document datée du 16 mai 2012.

6.3.2 Règlement de régie interne (R-001) – Révision

Attendu l'article 213 du règlement de régie interne (R-001) qui prévoit que le dépôt d'une modification ou révision dudit règlement 21 jours avant son adoption officielle ;

2012-121

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- de reporter l'adoption de la révision du règlement interne au 13 juin 2012.

6.3.3 Rapport annuel du comité d'éthique de la recherche

Attendu que la gouvernance du comité d'éthique de la recherche relève du conseil d'administration;

Attendu le dépôt, par la présidente du comité d'éthique de la recherche, maître Isabelle Duclos, du rapport annuel 2011-2012 du comité d'éthique de la recherche du CSSS Richelieu-Yamaska;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-122

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter le rapport annuel 2011-2012 du comité d'éthique de la recherche du CSSS Richelieu-Yamaska;
- d'autoriser la Direction générale à transmettre le rapport annuel du Comité d'éthique de la recherche du CSSS Richelieu-Yamaska au ministère de la Santé et des Services sociaux.

6.3.4 Politique de gestion des places de stationnement du CSSS Richelieu-Yamaska

Attendu la responsabilité du conseil d'administration de déterminer la politique tarifaire pour les stationnements des installations de services de l'établissement, obligation définie dans la circulaire MSSS 2007-003 (03.01.10.12);

Attendu que les établissements doivent générer des revenus de stationnements permettant de couvrir les dépenses associées à l'aménagement et l'entretien de ces infrastructures;

Attendu la volonté du CSSS Richelieu-Yamaska d'assurer une application équitable de tarifs de stationnement pour l'ensemble de la clientèle, du personnel et des médecins;

Attendu la recommandation de la directrice générale par intérim;

2012-123

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter la politique de gestion des places de stationnement du CSSS Richelieu-Yamaska.

7 POINTS D'INFORMATION

7.1 NOUVELLES DU PRÉSIDENT

Au cours du dernier mois, le président a participé aux comités de sélection de deux postes de cadres supérieurs. Il n'a pu assister à l'assemblée du conseil du Regroupement des CSSS de la Montérégie mais a été nommé vice-président de ce regroupement. Il remercie madame Réjeanne Boudreau d'avoir accepté d'assumer l'intérim à la Direction générale et souligne le bon travail qu'elle accomplit. Le concours pour le recrutement à la Direction générale du CSSS Richelieu-Yamaska est présentement en cours et se termine le 25 mai.

7.2 NOUVELLES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune nouvelle particulière.

7.3 INFORMATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une première rencontre des nouveaux membres du comité de vigilance et de la qualité a eu lieu le 4 avril afin de leur présenter le mandat et la procédure d'examen des plaintes. La prochaine rencontre se tiendra ce mardi 22 mai et y sera présenté le rapport annuel de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services.

Monsieur Jean Boily informe de la rencontre du comité de développement des ressources humaines qui s'est tenue le 23 avril dernier où la directrice des ressources humaines, madame Vicky Lavoie, a fait une importante mise à jour sur chacune des situations soulevées au printemps dernier dont l'assurance-salaire, la main d'œuvre indépendante, les accidents du travail, etc. Il se dit impressionné par le travail fait pour améliorer les conditions de travail dans l'ensemble de l'organisation.

Tour de table

Madame Liette Brousseau informe que l'assemblée générale annuelle du comité des usagers se tiendra le 7 juin prochain, à 19 h, à la salle Gilles-Viens.

Monsieur Gaëtan Chevanelle informe avoir assisté à une rencontre du Comité du pacte rural.

Madame Manon Gauthier informe que, le 24 mai prochain, le conseil exécutif des infirmières et infirmiers organise, dans le cadre de la semaine des soins infirmiers, une formation ouverte à toutes les infirmières et infirmiers afin de les soutenir dans l'actualisation de leur formation continue.

Monsieur Jean Lemonde informe que le Tour de la montagne organisé par la Fondation Honoré-Mercier se tiendra ce lundi 21 mai au Mont-Saint-Hilaire.

8 DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 8.1 DÉPÔT D'UNE RÉVISION DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CSSS RICHELIEU-YAMASKA
- 8.2 LETTRE DE M. RICHARD DESCHAMPS / MOTION DE FÉLICITATIONS « AGRÉMENT »
- 8.3 PRIX D'EXCELLENCE – LETTRE DU MSSS
- 8.4 AQESSS – COMMUNIQUÉ PRIX D'EXCELLENCE
- 8.5 AQESSS : CORRECTION MANUEL DE FORMATION « POUR UNE GOUVERNANCE CRÉATRICE DE VALEURS »

9 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée, l'assemblée est levée à 21 h 25.

LE SECRÉTAIRE

LE PRÉSIDENT